



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quimper, le 11 avril 2024

INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS FESTIFS À CARACTÈRE MUSICAL NON DÉCLARÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE DU VENDREDI 12 AU LUNDI 15 AVRIL 2024

Des rassemblements festifs à caractère musical non autorisés et de grande ampleur sont susceptibles de se dérouler dans le département du Finistère en cette fin de semaine.

Face aux risques de troubles à l'ordre public et face aux risques sanitaires que représente ce type de regroupement organisé sans déclaration préalable, le Préfet du Finistère a pris ce 11 avril 2024 un arrêté visant à interdire sur l'ensemble du département tout rassemblement festif à caractère musical non autorisé ce week-end.

Par conséquent, **sont interdits dans l'ensemble du département du Finistère, du vendredi 12 avril à 18h au lundi 15 avril 2024 à 8h :**

- les rassemblements festifs à caractère musical répondant à l'ensemble des caractéristiques énoncées à l'article R. 211-2 du code de la sécurité intérieure ;
- la circulation de tout véhicule transportant du matériel de sons (« sound system ») à destination d'un rassemblement festif à caractère musical non autorisé, sur l'ensemble des réseaux routiers.

L'organisation d'un rassemblement de type est passible des sanctions prévues par l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal.

Le Préfet rappelle que le rassemblement de ce type qui s'est tenu illégalement du 30 au 2 avril dernier sur l'aéroport de Pluguffan a nécessité l'emploi de moyens très conséquents, prioritairement pour sécuriser les personnes et les biens et pour assurer la verbalisation des infractions commises. 95 personnes avaient nécessité une prise en charge sanitaire, 22 un transport à l'hôpital, des dégradations importantes ont été commises sur le site et de

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

nombreuses conduites à risque et conduites sous l'emprise de l'alcool ou des stupéfiants relevées, ainsi que des possessions de stupéfiants.

Le préfet du Finistère appelle donc à la responsabilité.

Les forces de police et de gendarmerie seront mobilisées pour assurer le maintien de l'ordre public et le respect des mesures.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr